

Cercle Indicateurs – Relevé 2009

Définitions des indicateurs centraux pour les villes

<u>DIMENSION ENVIRONNEMENT</u>	<u>2</u>
<u>Env 1 Biodiversité</u>	<u>2</u>
<u>Env 2 Nature et paysage</u>	<u>2</u>
<u>Env 4 Consommation d'énergie</u>	<u>3</u>
<u>Env 6 Consommation des matériaux</u>	<u>3</u>
<u>Env 7 Régime des eaux</u>	<u>4</u>
<u>Env 8 Qualité de l'eau</u>	<u>4</u>
<u>Env 9 Utilisation du sol</u>	<u>4</u>
<u>DIMENSION ECONOMIE</u>	<u>6</u>
<u>Écon 1 Revenu</u>	<u>6</u>
<u>Écon 2 Coût de la vie</u>	<u>6</u>
<u>Écon 3 Marché du travail</u>	<u>6</u>
<u>Écon 4 Investissements</u>	<u>6</u>
<u>Écon 5 Vérité des coûts</u>	<u>7</u>
<u>Écon 7 Innovations</u>	<u>7</u>
<u>Écon 8 Structure économique</u>	<u>7</u>
<u>Écon 9 Savoir-faire</u>	<u>8</u>
<u>Écon 10 Finances publiques</u>	<u>8</u>
<u>Écon 11 Impôts</u>	<u>8</u>
<u>DIMENSION SOCIETE</u>	<u>9</u>
<u>Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat</u>	<u>9</u>
<u>Soc 2 Mobilité</u>	<u>9</u>
<u>Soc 3 Santé</u>	<u>9</u>
<u>Soc 4 Sécurité</u>	<u>9</u>
<u>Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune</u>	<u>10</u>
<u>Soc 6 Participation</u>	<u>10</u>
<u>Soc 7 Culture et loisirs</u>	<u>10</u>
<u>Soc 8 Formation</u>	<u>10</u>
<u>Soc 9 Aide sociale</u>	<u>11</u>
<u>Soc 10 Intégration</u>	<u>11</u>
<u>Soc 11 Egalité des chances</u>	<u>11</u>
<u>Soc 12 Solidarité interrégionale</u>	<u>12</u>
<u>ANNEXES : informations complémentaires</u>	<u>13</u>
<u>Annexe 1 : Complément à la définition de l'indicateur Env 7</u>	<u>13</u>
<u>Annexe 2 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 7</u>	<u>14</u>
<u>Annexe 3 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 8</u>	<u>15</u>

DIMENSION ENVIRONNEMENT

Env 1 Biodiversité

Désignation brève :

Indice d'oiseaux nicheurs Ville

Définition :

Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs présentes en % du potentiel de la région.

On détermine pour chaque ville 10 sections transversales, chacune divisée en 10 tranches de 200 mètres. Ces 100 tranches sont réparties entre les quatre biotopes forêts, sol agricole, lacs et cours d'eau et les zones bâties, en fonction de leur part relative. L'éventail complet des espèces d'oiseaux nicheurs est relevé pendant 10 minutes pour chaque tranche. Les espèces attestées sont ensuite mises en rapport avec le potentiel de la région. La détermination de ce potentiel se fonde sur les relevés effectués de 1993 à 1996 pour l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse.

Pour une description plus détaillée de l'Indice d'oiseaux nicheurs et de ses avantages par rapport à d'autres définitions d'indice, se référer au rapport technique de la Station ornithologique de Sempach de juillet 2004.

Env 2 Nature et paysage

Désignation brève :

Superficie des espaces naturels de valeur

Définition :

Somme des surfaces écologiques d'importance communale, en pourcentage de la superficie de la ville. Sont considérées les surfaces suivantes:

- A) Surfaces à valeur écologique d'importance communale, cantonale et nationale, protégées sur la base de
- Règlements
 - Ordres / Décrets
 - Contrats
 - Mesures du droit de l'aménagement du territoire

Précisions:

1. Seront prises en compte les zones de protection naturelle et les zones de protection du paysage (sans les lacs). Pour des raisons relatives aux modalités techniques de recensement, les zones de protection du paysage seront considérées dans leur intégralité, dans la mesure où la prise en compte des seules surfaces à valeur écologique et d'autres surfaces à protéger ainsi que des objets de protection particuliers, dans les zones de protection du paysage, pourrait s'avérer très coûteuse pour différentes villes.

2. Surfaces soumises à des accords contractuels dans l'agriculture selon:

(i) l'ordonnance sur la qualité écologique: Sont incluses toutes les surfaces qui bénéficient soit d'une contribution à la qualité, soit d'une contribution à la mise en réseau, ou des deux

(ii) la loi sur la protection de la nature et du paysage

(iii) les programmes cantonaux de protection de la nature

3. Surfaces soumises à des accords contractuels en forêt: Seulement les surfaces avec prestations de protection de la nature.

- B) Surfaces d'inventaire à l'intérieur de la zone à bâtir, de la zone agricole et de la forêt, ne faisant pas l'objet d'une protection formelle. Le choix des surfaces d'inventaire exige une appréciation nuancée de leur qualité. Seules doivent être prises en compte des surfaces à réelle valeur écologique.

Remarques :

1. Les surfaces forestières de valeur sont recensées, malgré les difficultés de relevé dans certaines villes. Ce relevé ne tient pas compte de toutes les surfaces forestières, mais seulement des surfaces protégées de façon contraignante pour le propriétaire foncier et des surfaces inventoriées. Les villes qui ne peuvent recenser de telles surfaces ne tiendront (provisoirement) pas compte de ces surfaces forestières dans la valeur de l'indicateur.
2. Les objets protégés linéaires hors les zones de protection du paysage (haies, rivages boisés, allées) doivent être considérés, les objets protégés ponctuels (arbres isolés) ne seront au contraire pas pris en compte. Pour le calcul des objets protégés linéaires il faudra utiliser une largeur standard de 5 mètres.
3. Au dénominateur, la surface communale est relevée sans la surface lacustre.

Env 4 Consommation d'énergie

Désignation brève :

Consommation d'électricité

Définition :

Consommation d'électricité par habitant(e)

Env 6 Consommation des matériaux

Indicateur central 1

Désignation brève :

Quantité de déchets par habitant(e)

Définition :

Déchets domestiques incinérés ou en décharge (= déchets de ménage combustibles), plus les matières usagées récoltées séparément, par habitant(e) (population résidente moyenne) et par année. Seules les matières usagées qui sont récoltées séparément ont été considérées, c'est à dire:

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les valeurs des indicateurs centraux du champ thématique Consommation des matériaux doivent recenser les déchets ménagers combustibles mixtes non recyclés. Les déchets industriels ayant une composition analogue aux déchets ménagers sont comptés avec ceux-ci.

Indicateur central 2

Désignation brève :

Taux de collecte séparée

Définition :

Taux de collecte séparée = [Somme des matières récoltées séparément] / [Quantité de déchets domestiques incinérés ou mis en décharge (= déchets de ménage combustibles), plus les matières récoltées séparément]. Seules les matières usagées qui sont récoltées séparément ont été considérées, c'est à dire:

- i) vieux papier + carton (ensemble)
- ii) verre
- iii) aluminium + tôle + autres métaux (ensemble).

Les valeurs des indicateurs centraux du champ thématique Consommation des matériaux doivent recenser les déchets ménagers combustibles mixtes non recyclés. Les déchets industriels ayant une composition analogue aux déchets ménagers sont comptés avec ceux-ci.

Env 7 Régime des eaux

Désignation brève :

Écoulement des eaux via la STEP

Définition :

Volume d'arrivée des eaux à la STEP (= écoulement des eaux y compris l'eau de pluie et eaux d'importation) par habitant(e) raccordé(e) et par année. La valeur de l'indicateur doit enregistrer l'afflux avant la phase de traitement mécanique, ce qui signifie que l'indicateur doit tenir compte des eaux usées rejetées après le bassin de décantation primaire (entre les phases de traitement mécanique et biologique); par contre, les déversements d'eau de pluie avant la STEP ne doivent pas être incluses dans l'indicateur. Le nombre d'habitant(e)s inclut tou(te)s les habitant(e)s des communes, respectivement des quartiers raccordés.

L'indicateur vise à mesurer la quantité d'eau soustraite au cycle naturel de l'eau. Le tableau de l'annexe 1 indique dans quelle mesure les principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel sont prises en compte dans la valeur de l'indicateur.

Env 8 Qualité de l'eau

Désignation brève:

Emissions de substances polluantes à la sortie des STEP

Définition :

Emissions de substances polluantes à la sortie des STEP par habitant(e) raccordé(e) sur la base d'un facteur agrégé considérant les concentrations des BSB5, ammonium et phosphates (moyennes annuelles) par rapport aux valeurs limites correspondantes pour les eaux déversées contenues dans l'ordonnance sur la protection des eaux et multiplié par le volume d'écoulement de la STEP.

L'indicateur représente un volume d'écoulement virtuellement augmenté par la charge de polluants.

Le nombre d'habitant(e)s inclut tou(te)s les habitant(e)s des communes, respectivement des quartiers raccordés.

Env 9 Utilisation du sol

Désignation brève :

Surface bâtie

Définition :

Somme des surfaces utilisées pour les constructions et les équipements, en m² par habitant(e) (population résidante moyenne). Sont prises en considération les surfaces suivantes de la catégorie « surface d'habitat et d'infrastructure » de la statistique de la superficie : « aires de bâtiments », « aires industrielles », « surfaces d'infrastructure spéciale » et « surfaces de transport » (soit les surfaces d'habitat et d'infrastructure moins les « espaces verts et les lieux de détente »). Pour la liste détaillée des surfaces d'habitat et d'infrastructure cf. Statistique de la superficie 1992/1997

DIMENSION ECONOMIE

Écon 1 Revenu

Désignation brève :
Revenu imposable des personnes physiques

Définition :
Revenu imposable moyen de toutes les personnes physiques soumises à l'impôt (médiane). Le revenu imposable est le total des revenus soumis à l'impôt dont on a retranché toutes les déductions (y compris les déductions sociales) et les montants exonérés.

Sont soumises à l'impôt toutes les personnes physiques dès l'âge de 18 ans annoncées dans la commune et ayant un revenu et/ou une fortune imposable, à l'exception des personnes ne séjournant qu'en fin de semaine et des salariés étrangers dont les revenus sont soumis à l'impôt à la source (perçu par l'autorité cantonale par l'intermédiaire de l'employeur).

Écon 2 Coût de la vie

Désignation brève :
Niveau des loyers

Définition :
Loyer moyen par m² de surface nette de logement et par mois (moyenne des valeurs médianes trimestrielles).

Écon 3 Marché du travail

Désignation brève :
Taux de chômage

Définition :
Taux de chômage communal (selon la statistique du seco), moyenne annuelle.

Écon 4 Investissements

Désignation brève :
Travaux d'agrandissement, transformation et entretien

Définition :
Part de la somme des investissements (publics et privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics dans le total des dépenses pour la construction (publiques ou privées).
Le total des dépenses pour la construction comprend les investissements pour nouvelles constructions (publics ou privés), les investissements pour agrandissements et transformations (publics ou privés) ainsi que les dépenses pour travaux d'entretien publics.

Écon 5 Vérité des coûts

Désignation brève :
Application du principe de causalité

Définition :

Degré de couverture des coûts globaux des entreprises communales de gestion des déchets et des eaux usées. Somme des revenus de toutes les entreprises considérées (les différents revenus sont éventuellement multipliés par le quota de participation de la ville) divisée par la somme des charges (éventuellement multipliées par le quota de participation de la ville).

Écon 7 Innovations

Désignation brève :
Emplois dans des branches innovatrices

Définition :

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches innovatrices dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs secondaire et tertiaire.

Les branches innovatrices (cf. annexe 2) sont déterminées par l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ (appréciation globale de la prestation innovante d'une branche), dans le cadre de l'enquête trisannuelle sur l'innovation.

L'indicateur agrégé du KOF sur les activités innovantes d'une branche répond à une conception large. Il comprend 24 indicateurs individuels rangés en trois groupes :

- groupe 1 : indicateurs d'innovation à l'entrée, comme p. ex. dépenses pour la recherche, le développement, la construction ou le design, investissements consécutifs, renouvellement de l'informatique, avec distinction dans tous les cas entre renouvellement des produits et renouvellement des processus ;
- groupe 2 : indicateurs d'innovation à la sortie, comme p. ex. importance de la nouveauté du point de vue technologique ou économique, avec distinction entre renouvellement des produits et renouvellement des processus, dépôt de patentes pour les inventions, nombre de patentes par personne active ;
- groupe 3 : indicateurs d'innovation axés sur le marché, comme p. ex. part au chiffre d'affaires des trois différentes catégories de produits innovateurs (nouveautés mondiales, nouveaux produits, produits sensiblement améliorés) ou réduction des coûts par le renouvellement des processus.

Écon 8 Structure économique

Désignation brève:
Emplois dans des branches à productivité du travail élevée

Définition :

Part des emplois (en équivalents plein temps) dans des branches à productivité du travail élevée dans le total des emplois (en équivalents plein temps) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Les branches à productivité du travail élevée sont les branches dont la productivité du travail est supérieure à la moyenne suisse. La liste des branches se trouve à l'annexe 3.

La détermination des branches à productivité du travail élevée se fait au niveau national et se base sur des données de niveaux de productivité à prix constant.

Écon 9 Savoir-faire

Désignation brève :

Niveau de qualification

Définition :

Disponibilité de population active hautement qualifiée : proportion de la population âgée de 25 à 64 ans au bénéfice d'une formation de niveau tertiaire (diplômes de hautes écoles et diplômes sanctionnant une formation professionnelle supérieure).

Écon 10 Finances publiques

Désignation brève :

Santé des finances communales

Définition :

Définition de la santé des finances publiques selon l'IDHEAP: l'indicateur est une moyenne des indicateurs suivants:

- Couverture des charges = $(\text{revenus courants} / \text{charges courantes}) * 100$, facteur de pondération 3
- Autofinancement de l'investissement net = $(\text{autofinancement} / \text{investissement net}) * 100$, facteur de pondération 3
- Engagements nets supplémentaires = $[(\text{engagements nets en fin d'exercice} - \text{engagements nets en début d'exercice}) / \text{dépenses courantes de l'exercice}] * 100$, facteur de pondération 2
- Poids des intérêts nets = $(\text{intérêts nets} / \text{recettes fiscales directes}) * 100$, facteur de pondération 1.

Écon 11 Impôts

Désignation brève :

Charge fiscale des personnes physiques

Définition :

Charge fiscale imputable à l'impôt communal pour une personne mariée seule à exercer une activité lucrative, avec deux enfants et un revenu annuel brut du travail de 100 000 CHF.

DIMENSION SOCIETE

Soc 1 Bruit / qualité de l'habitat

Désignation brève :

Zones de modération du trafic

Définition :

Somme des 1) zones de limitation de vitesse à 30 à l'heure, 2) zones de rencontre, 3) zones piétonnes (selon l'ordonnance sur la signalisation routière) par rapport à la longueur totale des routes communales en territoire urbanisé (sans les routes privées). Ne sont pas comptés les routes non stabilisées, les promenades et les trottoirs cyclables.

Soc 2 Mobilité

Désignation brève :

Accès au système de transports publics

Définition :

Distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu d'habitation et l'arrêt le plus proche des transports publics ou la gare la plus proche, en mètres (moyenne pour la ville).

Soc 3 Santé

Désignation brève :

Années de vie potentielles perdues

Définition :

Pour tous les décès survenus avant 70 ans, somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès, divisé par le nombre d'habitant(e)s.

Le taux est standardisé pour 100'000 habitant(e)s et se base sur la structure démographique de la population européenne standard.

Soc 4 Sécurité

Indicateur central 1

Désignation brève :

Accidents de la circulation routière avec victimes

Définition :

Nombre d'accidents de la circulation routière avec victimes (morts et blessés) pour 1000 habitant(e)s (population résidente moyenne) et par année. Le calcul se base sur le principe de territorialité.

Indicateur central 2

Désignation brève :

Plaintes pénales

Définition :

Nombre de plaintes enregistrées pour tentatives et actes criminels selon le Code pénal pour 1000 habitant(e)s (population résidente moyenne) et par an (sans les infractions au Code de la route).

Soc 5 Répartition des revenus et de la fortune

Désignation brève :

Indice de Gini de la répartition du revenu

Définition :

Mesure synthétique de la différence entre la répartition effective du revenu (revenu imposable) et une répartition hypothétique dans laquelle chaque personne reçoit une part identique.

L'indice de Gini est calculé à partir des zones de la courbe de Lorenz, correspondant à des groupes de population égaux classés selon le revenu, qui indiquent les pourcentages de leur revenu total. Si la surface entre la ligne de parfaite égalité et la courbe de Lorenz est A, et la surface sous la courbe de Lorenz est B, l'indice de Gini est $A/(A+B)$, ce qui correspond à un pourcentage de la zone comprise entre la ligne de parfaite égalité (0%) et la ligne de parfaite inégalité (100%).

Soc 6 Participation

Désignation brève :

Taux de participation aux élections et aux votations

Définition :

Proportion des votants/électeurs par rapport à l'ensemble des électeurs inscrits; moyenne (mobile) de la participation aux votations et aux élections communales, cantonales (élections : uniquement aux parlements cantonaux) et fédérales (élections : uniquement au Conseil National) au cours des derniers quatre ans.

Soc 7 Culture et loisirs

Désignation brève :

Dépenses en faveur de la culture et des loisirs

Définition :

Dépenses des pouvoirs publics en faveur de la culture et des loisirs par habitant(e) (population résidante moyenne).

Soc 8 Formation

Désignation brève :

Rupture de la filière de formation

Définition :

Pourcentage de jeunes qui ne trouvent aucun débouché (école supérieure, place d'apprentissage, 10ème année) immédiatement après la fin de la scolarité obligatoire par rapport à l'ensemble des jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire.

Cet indicateur doit compter les jeunes qui commencent à travailler après la 9ème année d'école sans faire d'apprentissage ou participent à un programme d'occupation pour jeunes. Il ne doit en revanche pas compter les jeunes qui font un séjour linguistique après la 9ème année d'école, puisqu'ils poursuivent en général leur formation après ce séjour. Aussi, il doit recenser uniquement les jeunes domiciliés dans la commune.

Soc 9 Aide sociale

Désignation brève :

Bénéficiaires de prestations d'aide sociale

Définition :

Part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidante permanente.

Toute personne ayant touché au moins un versement dans le cadre de l'aide sociale au cours de l'année du relevé est considérée en tant que bénéficiaire de l'aide sociale.

L'aide sociale, telle qu'elle est définie ici, respecte le principe de la clause du besoin et a pour but de garantir un minimum vital d'un point de vue matériel et social. Il ne s'agit ni d'une prestation publique de base ni d'une prestation d'assurance sociale.

Soc 10 Intégration

Désignation brève :

Naturalisations d'étrangers

Définition :

Nombre de demandes de naturalisation acceptées chaque année par la Confédération, déposées par des étrangers domiciliés dans la commune pour 1'000 étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée \geq 12 mois) ou d'établissement ayant leur domicile dans la commune. Dans la valeur de l'indicateur sont inclus les cas de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée, ainsi que les cas de renaturalisation.

Soc 11 Egalité des chances

Désignation brève :

Nombre de places d'accueil pour enfants

Définition :

Nombre de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial (crèches, garderies de gestion publique ou privée, parents de jour) qui s'adressent en priorité à des enfants d'âge préscolaire et sont soutenues par la Ville, pour 1000 enfants de moins de 7 ans (= jusqu'à 6 ans inclus). Une place d'accueil correspond à une place-enfant à 5 jours par semaine ; elle peut être partagée entre plusieurs enfants. On considère seulement les places d'accueil effectivement soutenues par la Ville.

L'indicateur Nombre de places d'accueil pour enfants doit recenser l'offre théorique (et non la demande concrète) de places subventionnées auprès de crèches et de mères ou pères de jour. Concrètement, cela signifie que si une ville décide de subventionner 60 places d'accueil il faut compter 60 places même si seules 30 sont effectivement subventionnées en pratique (p. ex. parce que beaucoup d'enfants proviennent de familles aisées qui n'ont pas droit à des subventions). Une place peut se répartir entre plusieurs enfants.

Les places dans les ateliers de jeux ne doivent pas être comptées dans la valeur de l'indicateur central, puisqu'en général ils ne prennent en charge les enfants que 2 heures par jour et 1 à 2 fois par semaine ; cette prise en charge peut par ailleurs être gratuite. Dans ce sens, les ateliers de jeux ne sont pas comparables aux crèches et mères ou pères de jour.

Soc 12 Solidarité interrégionale

Désignation brève :
Actions d'aide

Définition :

Part des dépenses pour des actions d'entraide en Suisse et à l'étranger (aide au développement et aide humanitaire) par rapport au total des charges de la ville.

Les actions d'entraide considérées incluent le parrainage de communes en difficulté dans le pays et les contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.).

ANNEXES : informations complémentaires

Annexe 1 : Complément à la définition de l'indicateur Env 7

Principales causes de soustraction de l'eau à son cycle naturel

Cause	Effet reflété dans l'indicateur Env 7
Consommation d'eau potable	OUI (sauf les pertes du réseau et sauf en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Imperméabilisation des sols	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)
Centrales nucléaires	NON
Centrales hydrauliques	NON
Agriculture	Partiellement (l'eau utilisée pour l'arrosage n'y figure pas)
Industrie	Partiellement (l'eau de refroidissement ainsi que l'eau épurée par la STEP de l'entreprise et déversée directement dans les eaux de surface n'y figure pas)
Arrosage divers	NON
Eaux parasites	OUI (sauf si système séparatif et en cas de déversements d'orage des eaux usées)

Annexe 2 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 7

Branches innovatrices selon l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ

Relevé Cercle Indicateurs 2005		Relevé Cercle Indicateurs 2007		Relevé Cercle Indicateurs 2011	
Enquête KOF sur l'innovation 2000-02		Enquête KOF sur l'innovation 2003-05		Enquête KOF sur l'innovation 2006-08	
Branches	Numéro NOGA	Branches	Numéro NOGA	Branches	Numéro NOGA
Textile	17	Textile	17	Textile	17
Habillement	18/19	Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21
Chimie/Pharma	24	Chimie/Pharma	24	Chimie/Pharma	24
Plastique	25	Plastique	25	Plastique	25
Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29
Equipements électroniques	30,31,33*	Equipements électroniques	30,31,33*	Equipements électroniques	30,31,33*
Electrotechnique	32	Electrotechnique	32	Electrotechnique	32
Horlogerie	33.5*	Industrie automobile	34,35	Horlogerie	33.5*
Industrie automobile	34,35	Autres industries	36/37	Autres industries	36/37
Informatique/R&D	72,73	Banques/ Assurances	65,66,67	Banques/ Assurances	65,66,67
Services aux entreprises	74	Informatique/R&D	72,73	Informatique/R&D	72,73

*33.5 ne fait pas partie de l'équipement électrotechnique, mais comme cette branche est également innovatrice, la séparation n'est pas nécessaire.

Source : KOF / Spyros Arvanitis, Thomas Bolli, Heinz Hollenstein, Marius Ley und Martin Wörter: Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft. Eine Analyse der Ergebnisse der Innovationserhebung 2008. Studie im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft. SECO Strukturberichterstattung

Annexe 3 : Complément à la définition de l'indicateur Econ 8

Branches à productivité du travail élevée (En Frs par emploi en EPT, aux prix de l'année précédente, année de référence 2000, NOGA 2002)

Relevé Cercle Indicateurs 2005		Relevé Cercle Indicateurs 2007		Relevé Cercle Indicateurs 2009		Relevé Cercle Indicateurs 2011	
Données de productivité: 2002		Données de productivité: 2004		Données de productivité: 2006		Données de productivité: 2008	
Branches	N° NOGA	Branches	N° NOGA	Branches	N° NOGA	Branches	N° NOGA
Industries extractives	10-14	Industries extractives	10-14	Industries extractives	10-14	Industries extractives	10-14
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16	Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16	Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16	Industries alimentaires, des boissons et du tabac	15-16
Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21	Industries du papier et du carton, édition, impression	21
Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22	Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22	Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22	Edition, impression, reproduction d'enregistrement	22
Chimie, raffinage de pétrole	23-24	Chimie, raffinage de pétrole	23-24	Chimie, raffinage de pétrole	23-24	Chimie, raffinage de pétrole	23-24
Fabrication d'articles en caoutchouc et plastiques	25	Fabrication d'autres produits minéraux non métal.	26	Fabrication d'autres produits minéraux non métal.	26	Fabrication d'articles en caoutchouc et plastiques	25
Fabrication d'autres produits minéraux non métal.	26	Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29	Fabrication de machines	29
Métallurgie	27	Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32	Fabrication de machines de bureau, d'ordi.	30-31	Fabrication de machines de bureau, d'ordi.	30-31
Fabrication de machines	29	Fab. d'instruments médicaux, précision, horlogerie	33	Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32	Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32
Fabrication d'équipements élec. et informatiques	32	Industrie automobile	34	Fab. d'instruments médicaux, précision, horlogerie	33	Fab. d'instruments médicaux, précision, horlogerie	33

33	35	34	34	34	34
33	35	34	34	34	34
37	40-41	40-41	40-41	40-41	40-41
40-41	64	64	64	64	64
64	65	65	65	65	65
65	66	66	66	66	66
66	70	70	70	70	70
70	72	72	72	72	72
71+74	73	73	73	73	73
72					
73					

Source : OFS, Comptabilité nationale CN